



Vous êtes un  
professionnel redevable  
de taxes foncières ?

Votre avis est désormais consultable  
et payable en ligne sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



1

Pour accéder à votre avis, vous devez disposer d'un espace professionnel : si vous n'en avez pas, créez-le en utilisant votre identifiant (SIREN)

La création de cet espace est indispensable pour consulter votre avis de taxes foncières.

Pour le créer, cliquez sur



Votre espace professionnel

puis sur le lien « Créer mon espace professionnel »  
et choisissez le mode simplifié. Votre code d'activation vous  
sera envoyé par courrier.

## 2 Consultez votre avis en ligne

Une fois votre espace professionnel créé, consultez votre avis de taxes foncières en sélectionnant la rubrique « MES SERVICES » > Consulter > Compte fiscal, menu « Accès par impôt », choix « Taxe foncière » puis « Avis d'imposition ».



Si vous disposez déjà d'un espace professionnel et que **votre avis de taxes foncières n'y apparaît pas**, contactez le service en charge du montant de votre impôt (rubrique « Vos contacts » de votre avis d'impôt).

## 3 Payez en toute sécurité



Cliquez sur le bouton « PAYER » apposé dans la colonne « Paiement » du tableau récapitulatif de vos impositions de taxes foncières. Utilisez les autres modes de paiement décrits dans la notice de votre avis d'impôt (rubrique « Comment payer votre impôt ? »).



### En savoir plus, besoin d'aide ?

Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), « Votre espace professionnel », rubrique « Aide ». Reportez-vous à la fiche « Consulter et payer un avis de taxes foncières ».

Le service d'assistance répond à vos questions d'ordre technique pour la création de votre espace professionnel du lundi au vendredi, de 8h00 à 19h30 :

**0 809 400 210**

Service gratuit  
+ prix appel